
Module 1.6. - Protection de l'enfance et de la jeunesse

Zielsetzung / Objectifs

Ce module contribue au développement des compétences suivantes qui sont extraites du référentiel de compétences ciblées pour les stages.

Inhalt / Contenu

- La convention des droits de l'enfant et sa mise en œuvre
- présentation des domaines couverts par le MENJE
- éléments de législation
- la loi ASTF sur l'agrément et le financement des services
- l'adoption : législation nationale et Convention de LaHaye
- la loi sur la Jeunesse.

Arbeitsformen / Approche méthodologique

Les formateurs/-trices :

- promeuvent une variété d'approches méthodologiques
- organisent des interactions entre les enseignant/e/s-stagiaires dans une dimension réflexive sur les contenus et la méthodologie (modélisation, métacognition)
- rythment l'apprentissage des enseignant/e/s-stagiaires par des phases de métacognition
- intègrent et exploitent dans leurs cours des situations et résultats issus de la pratique de classe des enseignant/e/s-stagiaires
- favorisent auprès des enseignant/e/s-stagiaires le transfert dans leur pratique de classe
- prévoient à la fin du module, un temps pour préparer une trace écrite – à intégrer dans le portfolio – sur un bénéfice obtenu en termes de démarches d'enseignement et/ou de contenus (ce que j'ai appris, ce que je vais transposer dans ma pratique).